

Avis de constitution

SOCIETE « CAMARA ET TRAORE TRANSPORT » en abrégé « CTT »

Siège ABIDJAN ANYAMA GENERALCARREFOUR DE
L'HOPITAL, Lot 989, Ilot 16

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 20/12/2023, et enregistrés au CEPICI le 10/01/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « CAMARA ET TRAORE TRANSPORT
» en abrégé « CTT »

Objet : La société a pour objet directement ou indirectement en République de COTE D'IVOIRE et à L'ETRANGER :

TRANSPORT PUBLIC DE PERSONNES ET DE MARCHANDISES, VENTE DE PIECES DETACHEES, DIVERS .

La participation directe ou indirecte de la société a toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-avant.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts
Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en

numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social ABIDJAN ANYAMA GENERALCARREFOUR DE L'HOPITAL, Lot 989, Ilot 16

Dirigeant(s) M CAMARA ADAMA (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B12-00341 du 24/01/2024 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°04179/GTCA/RC/2024 du 24/01/2024

